

Séance du 28 juillet 2005

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé.

**EXCUSE** : M. Sarhy.

**ABSENT** : M. Trunet.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : ARRPROVISIONNEMENT - Fournitures de produits d'entretien, d'essuyage et articles de droguerie

Mme IPHARRAGUERRE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le service Approvisionnement de la Ville tient à la disposition des Services les produits d'entretien, d'essuyage et les articles de droguerie. Les acquisitions sont effectuées sur la base d'un marché à bons de commande, sur catalogue et en un seul lot.

Le marché en cours arrivant à expiration, une nouvelle mise en concurrence est nécessaire. Le montant des achats, tous services confondus, nécessite la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres et la passation d'un nouveau marché.

Celui-ci a été envisagé sous la forme d'un marché à bons de commande, d'une durée de un an, reconductible deux fois.

Les montants annuels minimum et maximum sont respectivement de 60 000 €TTC et 180 000 €TTC. Les prix proposés dans le détail estimatif sont ceux du catalogue fournisseur affectés du rabais que celui-ci aura proposé.

Je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à :

- lancer la consultation dans la forme d'un appel d'offres ouvert,
- signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et lancer la procédure correspondante, si besoin était.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.